



Commune des Bouchoux

Conseil Municipal du 19 septembre 2014, 20 h

Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Émilie BLANC, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Jérôme GRENARD, Bernard HANSBERGER, Magali HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Armand PERRIER

Excusé : Jacques COLIN avec pouvoir à Patrick ABRAHAM

Secrétaire de séance : Bernard HANSBERGER

En préambule chaque membre du conseil fait le point sur le travail des commissions et des délégations.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 17 07 14 et du 29 07 14

Les deux PV sont adoptés à l'unanimité sans remarques.

1 - Recrutement de personnel en cas d'urgence ou d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Jérôme GRENARD explique le fonctionnement actuel du déneigement. Après débat, il est décidé à l'unanimité de proposer un emploi de chauffeur avec permis poids lourd pour déneigement et travaux conservatoires. Contrat de 25 h/semaine, à durée déterminée, du 01/11 au 31/03.

Le Conseil Municipal délibère et autorise le Maire ou la 1ère adjointe à recruter des agents non titulaires.

2 – Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude.

1. Fond de concours.

La commune bénéficie d'un fond de concours de 1495 € à affecter à un programme d'investissement.

Après délibération, il est décidé d'affecter cette somme au programme de bétonnage du chemin de Petite Combe.

2. Étude des transferts de pouvoirs de police du maire au Président de la CHJSC.

L'article L5211-9-2 du code général des collectivités territoriales prévoit le transfert automatique au président de l'établissement public de coopération intercommunale au président de l'établissement public de coopération intercommunale des pouvoirs de police spéciale suivants

- circulation et stationnement
- délivrance des autorisations de stationnement de taxi
- assainissement
- stationnement des résidences mobiles des gens du voyage
- déchets ménagers

Le Maire dispose de six mois après l'élection du président pour s'opposer à ce transfert automatique.

Après débat, avec 10 voix pour et 1 abstention (Armand Perrier), il est décidé d'autoriser le Maire à s'opposer à ce transfert automatique de pouvoirs de police spéciale.

Le maire pourrait aussi demander le transfert volontaire en matière de sécurité des manifestations culturelles et sportives et de défense extérieure contre l'incendie.

Le Maire ne le demandera pas.

3 – Décision modificative n°1.

A l'unanimité, la décision modificative n°1 est adoptée. (cf. tableau ci-dessous)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61424 : entretien de bois et forêts		2 000,00 €
D 62871 : Remb .Collectivité rattachement		1 518,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		3 518,00 €
D 73925 : Fonds péréq. interco. et commun.		250,00 €
TOTAL D 014 : Atténuation de produits		250,00 €
D 2117-400 : FORETS - ONF		1 500,00 €
D 211 7 -200 : VOIRIE - RESEAUX		5 020,00 €
D 21571-300 : MATERIEL		4 000,00 €
D 21571-300 : MATERIEL		890,00 €
D 2158-300 : MATERIEL		1 400,00
D 2188-300 : MATERIEL		300,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisation corporelle		13 110,00 €
D 657348 : Subv. aux autres communes	1 518,00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	1 518,00 €	
D 6615 : Intérêts c/courants, dépôts		300,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		300,00 €
R 7022 : Coupes de bois		12 240,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services		12 240,00 €

4 –Attribution de l'indemnité au receveur municipal suite au renouvellement de l'assemble délibérante.

Suite au départ de M.Daubord, le Conseil municipal décide de lui accorder les 9/12 de 100% de l'indemnité de conseil ainsi que 30,49 € pour l'indemnité de confection des budgets.

Pour : 6 voix

Contre : 3 voix (A.Depraz, P.Abraham, A.Perrier)

Abstention : J.Colin

5 – Projet de motion contre les Grands marchés Transatlantiques

Le conseil décide à l'unanimité de signer la motion proposée contre le projet d'accord de Grands Marchés Transatlantiques.

Questions diverses

- Le maire informe le conseil qu'une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie suite au vol de chandelier bougies, cierges à l'église et aux dégradations faites dans l'ancienne cabane des jeunes de Très la Ville. L'enquête se poursuit et les coupables pourront être poursuivis.
- Plusieurs courriers sont lus :

- Information de la vente de brioches organisée par l'UDAPEI du 6 au 12 octobre.

- Lettre de Mme Isabelle Clément à propose des agriculteurs de la commune.

Jérôme Grenard précise que le dépôt de l'urne en soutien à la famille Nicollet est une décision prise par le Conseil Municipal et qu'une décision ainsi prise doit être respectée. De plus, les agriculteurs de la commune ont été reçus en mairie, écoutés et la décision a été expliquée.

- Courrier de Monsieur Jean Charles Manzoni adressé à la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude au sujet de l'augmentation de la redevance

Informations diverses

Les Pérégrinations littéraires organisées par l'association Saute Frontière passent aux Bouchoux les 10 et 11 Octobre avec une représentation dans la Planque des Jeunes le 11.

Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable par tous en Mairie.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **vendredi 17 octobre à 20h00**

La séance est levée à 0h10

I.HEURTIER